

**VILLE DE BRUXELLES**  
**Département Urbanisme**  
PLAN ET AUTORISATIONS  
Monsieur D. DE SAEGER  
Centre Administratif  
Boulevard Anspach, 6  
1000 BRUXELLES

V/Réf : 60C/04  
N/Réf. : AVL/CC/BXL-2.1804/s.363  
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Rue du Chevreuil, 22. Projet d'extension du bâtiment. Demande de la Commission de Concertation.  
(Correspondant : I. TRATSAERT)

En réponse à votre lettre du 11 janvier sous référence, réceptionnée le 12 janvier 2005, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 2 février 2005, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

La demande porte sur l'extension d'un bâtiment, construit avant 1932, par l'adjonction d'un volume (38 m<sup>2</sup> de logement) au-dessus du 1<sup>er</sup> étage et l'aménagement d'une terrasse sur une partie de la toiture actuelle. L'accès à cette nouvelle annexe nécessite une modification de la circulation verticale existante (nouvel emplacement de l'escalier menant à l'étage).

La Commission souligne que seules des vues de la toiture où seront effectués les travaux d'aménagement sont jointes au dossier. Rien ne renseigne sur la qualité patrimoniale du lieu ni sur l'intérieur de la maison concernée et son éventuelle valeur. En regard des quelques informations dont elle dispose, la Commission ne comprend pas pourquoi son avis est sollicité.

Elle souligne que les problèmes pouvant résulter des interventions projetées – tels qu'encombrement d'îlot, problèmes de voisinage ou de vues – relèvent davantage de la gestion urbanistique que de questions patrimoniales et ne sont donc pas de son ressort.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. DEGRYSE  
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S.; A.A.T.L. – D.U.